

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2022

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Marcel MOUSEL, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

1) Correspondance.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le CR 156 (entre Frisange et Aspelt ainsi que la rue « Munnerëferstrooss » à Aspelt) a été déclassé chemin vicinal par la loi du 15 décembre 2021 et appartient désormais à la Commune.

Les prochaines séances du Conseil communal se tiendront le 30 mars, le 27 avril et le 18 mai 2022.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Pedi-Bus

Nodeems de Pedi-Bus am Dezember 2 mol ausgefall ass, fält dësen säit dem 23. Januar regelméisseg aus. Zum Deel kruten d'Elteren extrem kuerzfristeg Bescheed gesot, obwuel dës Elteren op den Service ugewise sinn.

- Firwat konnt a kann d'Maison Relais, respektiv déi aner Servicer vun der Gemeng Fréiseng dëse wichtegen Service net garantéieren?
- Wat fir Mesuren gesäit de Schäfferot fir, fir sou Problemer an Zukunft ze vermeiden?
- Sinn am Moment an der Maison Relais all Poste besat, ginn et also am Moment keng oppe Plaze wou Personal feelt? Huet d'Maison Relais ee System fir Ersatz Personal kuerzfristeg ze engagéieren?

Monsieur Beissel explique que l'asbl Anne a garanti qu'il y aura toujours du personnel disponible pour remplacer des absences. Or, avec le taux d'absentéisme très élevé dû à la pandémie liée au Covid-19, l'asbl ne peut plus garantir le service.

Monsieur Gaffinet propose que le personnel communal ou des bénévoles remplacent les accompagnateurs du Pedibus respectivement que la Commune engage des remplaçants à court terme.

Monsieur Beissel répond qu'il est impossible d'engager des remplaçants à court terme, vu que la Commune doit d'abord créer les postes.

Monsieur Courtois avait également adressé un courriel au Collège échevinal afin de trouver une solution pour garantir le service Pedibus. Il propose de discuter ce problème au sein de la Commission scolaire.

Monsieur Beissel explique qu'à cause des horaires du Pedibus, il s'avère très difficile de trouver des bénévoles pouvant assurer le service. Il est retenu que le Collège échevinal essaie de trouver une solution pour pouvoir assurer le service dans le futur. En même temps, il fait un appel à la solidarité entre parents d'élèves.

Monsieur Mongelli fait remarquer que l'accompagnement des enfants constitue une tâche à grande responsabilité.

Gemenge-Service nëmme mat Rendez-vous

Säit dem Ufank vun der COVID-Pandemie kënnen d'Awunner aus der Gemeng Fréiseng nëmmen mat Rendez-Vous Servicer wéi de Populationsbüro notzen. An den Aen vun der LSAP ass dëst an der Zwëschenzäit eng onnéideg Aschränkung.

- Ab wéini plangt de Schäfferot nees, dës Servicer och ouni Rendez-Vous der Bevëlkerung zougängelech ze maachen?

Monsieur Beissel répond que la pandémie n'est toujours pas terminée. Les services communaux fonctionneront sur rendez-vous jusqu'à la mi-mars ou fin mars. Cette mesure de précaution a d'ailleurs permis à la Commune de Frisange de garantir ses services durant toute la pandémie à ses citoyens.

Vakanzaktivitéiten

Am Budget stinn 30.000 € (3/920/648330/99001 P) fir Vakanzaktivitéiten ze organiséieren.

- Ginn et schonn Datumer vu wéini bis wéini dës Vakanzaktivitéiten wäerte sinn?
- Wéini ginn d'Plazen fir d'Moniteuren ausgeschriwwen?
- Wou ass d'Organisatioun vun den Vakanzaktivitéiten allgemeng drun?

Concernant les activités pour jeunes pendant les vacances d'été, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et que l'administration communale est en train d'organiser les activités avec l'asbl Anne. Les activités de vacances auront lieu pendant 2 semaines à partir du 15 juillet 2022 et sont destinées aux élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire jusqu'à l'âge de 16 ans.

La Commune de Frisange organisera également un cours pour moniteurs.

Reamenagement vum Schoulhaff

Den neien Schoulhaff war schon fir déi läscht grouss Vakanz versprach ginn:

- Wéini kënnen d'Kaner domadder rechnen, dass si een neien Schoulhaff kréien?

Monsieur Beissel explique que la cour de récréation sera réaménagée en plusieurs étapes et que le Collège échevinal attend actuellement les offres de plusieurs entrepreneurs.

SMS2Citizen

Vill Gemengen notzen de Service „SMS2Citizen“ fir hier Awunner iwwer Aktuelles an der Gemeng ze informéieren, sief et wann eng Strooss gespaart gëtt, et Problemer mat verschiddenen Servicer ginn oder iwwer Manifestatiounen an Aneres ze informéieren.

- Gëtt dëse Service vun der Gemeng aktuell respektiv reegelméisseg genotzt?
- Wa jo, wéivill SMS ginn ongefëier am Schnëtt pro Mount oder pro Joer verschéckt?
- Wann net, wat ass de Grond heifir?

Le service « SMS2Citizen » existe depuis 2011 et malgré une relance en 2019, seulement 90 citoyens se sont inscrits. Voilà pourquoi le service est très peu utilisé par la Commune.

Quant aux notifications « Push » générées par l'application « Cityapp », Monsieur Beissel se renseignera auprès de ses services combien de notifications sont envoyées en moyenne.

Gemeinsam Pompjee-Kasär fir d'Gemeng Fréiseng

- Ginn et Iwwerleeungen eng gemeinsam Pompjee-Kasär fir de CIS Fréiseng an de CIS Uespelt ze schafen?
- Wa jo, wou sinn dës Iwwerleeungen drun: z.B. ab wéini dës Kasär kéint Realitéit ginn oder wou kéint dës Kasär hikommen?

Il est prévu de construire un centre d'intervention commun sur les terrains de la ferme Weiler, appartenant actuellement à l'État. Le CGDIS a établi une liste détaillée des besoins en matériel des deux corps de sapeurs-pompiers et les surfaces nécessaires pour une nouvelle caserne. La prochaine étape consiste à entamer les discussions avec l'État afin de pouvoir construire le centre d'intervention. La Ministre de l'Intérieur soutient le projet.

3) Occupation d'étudiants pendant les vacances d'été.

Le Collège échevinal propose d'engager des étudiants pendant quatre périodes, à savoir du 11 au 22 juillet, du 25 juillet au 5 août, du 8 au 19 août et du 22 août au 2 septembre 2022. Au maximum quatre étudiants seront engagés par période d'occupation.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver l'occupation d'étudiants pendant les vacances d'été telle que présentée par le Conseil échevinal et d'imputer les dépenses sur l'article budgétaire 3/627/621000/99003 - « Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers ».

Vote : unanime

4) Approbation du contrat de fourniture d'électricité avec ENOVOS Luxembourg S.A.

Monsieur Beissel présente le contrat de fourniture d'électricité avec la société Enovos Luxembourg S.A. au Conseil communal. En effet, l'ancien fournisseur d'électricité, la société Eida, a fait faillite et le Collège échevinal a d'urgence fait appel à la société Enovos pour assurer la fourniture d'électricité. Force est de constater que le prix de l'électricité a fortement augmenté. Vu l'engagement de la Commune dans le Pacte Climat, le Collège échevinal a opté pour de l'électricité d'origine écologique.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme qu'au vu de l'augmentation du prix, l'article budgétaire relatif aux frais d'électricité devra être adapté au cours de l'année.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le contrat de fourniture d'électricité signé en date du 14 février 2022 entre le Collège échevinal et la société Enovos S.A., pour une durée de deux ans.

Vote : unanime

5) Approbation du devis estimatif relatif à l'acquisition d'un véhicule pour l'agent municipal.

Monsieur Beissel soumet le devis estimatif relatif à l'acquisition d'un véhicule pour l'agent municipal au vote du Conseil communal. En effet, l'agent municipal a besoin d'une voiture tout-terrain pour assurer également ses fonctions de garde-champêtre.

À la demande de Monsieur Jacoby, Monsieur Beissel ajoute que la voiture de service électrique sera utilisée par d'autres services communaux.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le devis estimatif relatif à l'acquisition d'un véhicule de service tout-terrain pour l'agent municipal, portant sur le montant de 35.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/310/223210/22006 - « Acquisition véhicule pour agent municipal ».

Vote : unanime

6) Approbation du devis estimatif relatif à l'acquisition d'un véhicule pour le service des repas sur roues.

Monsieur Beissel soumet le devis estimatif relatif à l'acquisition d'un véhicule pour le service des repas sur roues au vote du Conseil communal. Le Collège échevinal propose d'acheter le même véhicule tout-terrain que pour l'agent municipal.

Monsieur Jacoby marque son désaccord à cette proposition. Comme le véhicule n'est utilisé que pour des petits trajets sur les routes, il ne doit pas être tout-terrain. En plus, vu

l'engagement de la Commune dans le Pacte Climat et afin de montrer le bon exemple, Monsieur Jacoby propose d'acquérir une voiture électrique. Chacun a la possibilité de charger le véhicule soit au domicile soit à une borne publique.

Monsieur Beissel répond qu'il est plus facile de mettre une voiture non-électrique à la disposition du service des repas sur roues et que cette décision pourra être réévaluée d'ici quelques ans.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel précise que la voiture sera utilisée par deux personnes du service des repas sur roues pour récupérer les repas à Bettembourg et les distribuer sur le territoire de la Commune de Frisange.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel explique qu'une voiture hybride coûterait le double de la voiture proposée par la Collège échevinal.

Le parti CSV déplore la décision du Collège échevinal de ne pas acquérir une voiture électrique et votera contre le devis estimatif présenté.

Le Conseil communal décide, avec 8 voix pour et 3 voix contre, d'approuver le devis estimatif relatif à l'acquisition d'un véhicule tout-terrain pour le service des repas sur roues, portant sur le montant de 35.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/220/223210/22001 - « Véhicule pour service repas sur roues ».

Vote : 8 voix pour

3 voix contre

7) Approbation du devis estimatif relatif au remplacement de l'éclairage public à Frisange – « Klees Bongert » et « am Pesch ».

Monsieur Beissel présente le devis estimatif relatif au remplacement de l'éclairage public par des luminaires LED dans les rues « Klees Bongert » et « am Pesch » à Frisange, portant sur le montant de 50.000 € TTC. La rue « Op der Gëll » dispose déjà d'un éclairage à luminaires LED.

Monsieur Jacoby attire l'attention sur le fait que lors du remplacement de l'éclairage public dans la Commune, différents modèles de luminaires ont été utilisés. Il conseille d'installer partout le même modèle de luminaires afin de réduire les coûts de maintenance. Monsieur Beissel transmettra le message au Service technique.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le devis estimatif relatif au remplacement de l'éclairage public dans les rues « Klees Bongert » et « am Pesch » à Frisange, portant sur le montant de 50.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/624/222100/22013 – « Remplacement éclairage public – Klees Bongert / am Pesch - Frisange ».

Vote : unanime

8) Approbation du devis estimatif relatif à la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau – programme 2022.

Monsieur Beissel présente le devis estimatif relatif au programme 2022 pour la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau, portant sur le montant de 50.000 € TTC. Le réseau du village de Frisange est déjà équipé de compteurs d'eau lisibles à distance et l'équipement du réseau d'eau d'Aspelt avec des compteurs intelligents sera terminé avec le programme 2022.

À la question de Monsieur Jacoby, combien de compteurs seront installés avec 50.000 €, Monsieur Beissel répond que le nombre de compteurs dépend du diamètre des tuyaux.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le devis estimatif relatif à la mise en place d'un système de lecture à distance des compteurs d'eau – programme 2022, portant sur le montant de 50.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/630/222100/22008 – « Mise en place système lecture à distance compteurs d'eau – programme 2022 ».

Vote : unanime

9) Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un logement.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition du 9 août 2021 d'un logement sis à L-5751 Frisange, 7, Robert Schuman-Strooss, à deux personnes victimes des inondations de juillet 2021, portant prolongation du bail jusqu'au 9 mai 2022.

Vote : unanime

10) Approbation de la convention tripartite 2022 avec la Maison relais.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la convention tripartite relative au « Service d'éducation et d'accueil pour enfants » conclue en date du 17 décembre 2021 entre la Commune de Frisange, l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisme gestionnaire Anne asbl.

Vote : unanime

11) Approbation du compte 2020 a) compte de gestion ; b) compte administratif.

a) Compte de gestion 2020

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'arrêter provisoirement le compte de gestion pour l'exercice 2020 tel que présenté par le Collège échevinal.

Vote : unanime

b) Compte administratif 2020

Monsieur Beissel présente brièvement le compte administratif pour l'exercice 2020 et fournit des explications relatives au rapport de vérification du Ministère de l'Intérieur :

- Les travaux de nettoyage des bâtiments communaux seront adjugés par voie de marché public à partir du 1^{er} août 2022.
- Les taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine ont été adaptées en 2018, or tous les types de raccordement n'ont pas été considérés. Cette erreur a été corrigée.
- Concernant la remarque du Ministère de l'Intérieur relative à l'article budgétaire couvrant les menues dépenses du Collège échevinal, il est retenu que les dons et subsides seront dorénavant soumis à l'approbation du Conseil communal et que les frais relatifs aux abonnements de journaux seront imputés sur un autre article budgétaire.

Monsieur Gaffinet demande si la soumission relative au nettoyage des bâtiments communaux sera répartie en différents lots.

Monsieur Beissel explique que tous les bâtiments, à savoir le hall sportif, l'école, la mairie et le terrain de foot à Aspelt, feront partie du même lot.

Monsieur Courtois fait remarquer que plusieurs frais imputés sur l'article budgétaire relatif aux menues dépenses du Collège échevinal ne peuvent pas être qualifiés de menues dépenses. Il demande au Collège échevinal de veiller dorénavant à la bonne application des articles budgétaires. En plus, il est prévu par la loi que tous les dons fassent l'objet d'une approbation par le Conseil communal.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'arrêter provisoirement le compte administratif pour l'exercice 2020 tel que présenté par le Collège échevinal.

Vote : unanime

12) Approbation de l'avenant XVI au règlement général de la circulation de la Commune de Frisange.

Monsieur Beissel présente l'avenant XVI au règlement général de la circulation aux membres du Conseil communal. L'avenant règle la réservation de deux emplacements sur le parking du cimetière à Aspelt pour le chargement de voitures électriques pour une durée de 3 heures ainsi que la réservation d'un emplacement à côté de l'entrée du château d'Aspelt pour des personnes à mobilité réduite.

Monsieur Jacoby salue l'installation de deux bornes supplémentaires à Aspelt et suggère que la voiture destinée à la livraison des repas sur roues ait pu être chargée à Aspelt. Monsieur Beissel répond qu'il est primordial que les repas sur roues soient délivrés à temps et bien chauds.

Monsieur Courtois fait remarquer que l'avenant aurait dû être discuté au sein de la Commission de la circulation.

Monsieur Gaffinet est content que les bornes aient pu être installées si rapidement.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant XVI au règlement général de la circulation de la Commune de Frisange.

Vote : unanime

13) Confirmation du règlement temporaire de la circulation – « Hoënerwee » à Hellange.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de confirmer le règlement temporaire de la circulation dans la rue « Hoënerwee » à Hellange dans le cadre des travaux de pose du réseau électrique pour l'installation photovoltaïque sur la toiture de l'atelier communal et du système de séparation des eaux usées de l'atelier communal. La délibération n° 21/089 a été prise par le Collège échevinal dans sa séance du 22 décembre 2021.

Vote : unanime

14) Subside spécial « World Rescue Challenge Luxembourg 2022 asbl ».

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder au comité d'organisation du « World Rescue Challenge Luxembourg 2022 » un subside spécial de 500 € et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/140/648110/99001 « Subsidés à des associations locales et non-locales ».

Vote : unanime

15) Approbation du morcellement de fonds sis à Frisange « an der Klaus ».

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le morcellement d'un terrain sis à Frisange « an der Klaus », inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous le numéro 1326/3261, en vue de la création de deux lots.

Vote : unanime

16) Approbation du morcellement de fonds sis à Aspelt « op Laangert ».

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le morcellement d'un terrain sis à Aspelt « op Laangert », inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 2723/4107, en vue de la création de deux lots.

Vote : unanime

17) Approbation du morcellement de fonds sis à Frisange « Robert Schuman-Strooss ».

Monsieur Beissel présente brièvement le morcellement de fonds en vue de la construction d'un P&R à Frisange.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel explique que l'Administration des Ponts et Chaussées dispose d'un projet de construction de deux parkings à 5 étages, munis de bornes électriques. À cet effet, la Commune de Frisange doit demander une modification ponctuelle du PAG.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le morcellement de terrains sis à Frisange « Robert Schuman-Strooss », inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous les numéros 178/3619, 211/3440, 213/3448, 178/3584 et 178/3618, en vue de la création de trois parcelles pour la construction d'un P&R à Frisange.

Vote : unanime

18) Droits de préemption.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de renoncer au droit de préemption sur le terrain sis au lieu-dit « im Muehlenberg » à Aspelt, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 1792/5706.

Vote : unanime

19) Questions orales au Collège échevinal.

À la demande de Monsieur Hoffmann, il est retenu que Monsieur Beissel rappellera aux secrétaires des commissions consultatives d'envoyer une invitation pour chaque réunion aux membres du Conseil communal.

À la demande de Monsieur Hoffmann, Monsieur Beissel répond que la mise en place de la commission consultative relative au logement prendra encore un peu de temps.

Monsieur Hoffmann demande quelles sont les mesures prévues par la Commune pour remédier aux problèmes d'inondation dans les résidences dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange.

Monsieur Beissel explique que de nombreuses interventions des sapeurs-pompiers étaient dues au mauvais fonctionnement de la pompe des résidences, construites en-dessous du niveau du ruisseau avoisinant. La Commune a procédé au nettoyage du cours d'eau et le Service technique est en train de voir comment l'évacuation de l'eau de pluie peut être renforcée.

Monsieur Hoffmann demande si le Collège échevinal a déjà prévu des mesures d'apaisement du trafic pour les rues « Krokelschaffstrooss » et « Munnerëferstrooss » à Aspelt, qui appartiennent désormais à la Commune.

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal étudiera les anciens projets rejetés par l'Administration des Ponts et Chaussées et les soumettra au Conseil communal. Un bureau d'études étudie actuellement la possibilité d'instaurer une zone 30.

Monsieur Gaffinet demande si la Maison relais disposera l'année prochaine de places pour les enfants de l'éducation précoce.

Monsieur Beissel explique que ce service ne pourra malheureusement pas être offert l'année prochaine, étant donné que la Maison relais est complète et qu'aucune salle n'est disponible pour garantir l'accueil des enfants. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une nouvelle Maison relais sera construite.

Monsieur Gaffinet répond que cette manière de procéder n'est pas sociale, étant donné que la Maison relais est payée par la Commune alors que les frais pour la crèche doivent être portés par les parents.

Madame Hoffmann-Carboni précise que les coûts pour la crèche sont calculés par rapport au revenu des parents.

Monsieur Beissel attire l'attention sur le fait que la Commune offre de nombreuses possibilités à ses citoyens. Or, il vaut mieux ne pas offrir un service que de mettre rapidement en place une offre qui ne répond pas aux attentes des citoyens.

Monsieur Hoffmann explique que l'éducation précoce, dispensée conjointement par des instituteurs diplômés et des éducateurs, se distingue fortement d'une crèche. Il s'agit de deux concepts pédagogiques strictement différents. Quant au problème de l'accueil des enfants, il propose de le faire provisoirement dans une salle de classe, comme le font d'ailleurs d'autres

communes. Il reproche au Collège échevinal d'avoir prioritairement réaménagé le château d'Aspelt et d'avoir négligé le projet de construction d'une nouvelle maison relais.

Monsieur Courtois salue la distribution des flyers relatifs aux événements culturels du mois de mars. Or, il demande à ce que les dates des événements soient publiées le plus tôt possible.

À la demande de Madame Hoffmann-Carboni, Monsieur Beissel confirme que la Commune de Frisange participe à la Nuit des Sports. Monsieur Heuertz informe les membres du Conseil communal que la Commission des Sports a déjà eu une réunion en vue d'organiser la Nuit des Sports. Madame Hoffmann-Carboni demande à ce que cette information soit transmise aux moniteurs habitant dans la Commune afin qu'ils soient disponibles.